

TOUS CONFINÉS !

A cause de **l'Épidémie du Coronavirus**, le président de la République a ordonné la fermeture des écoles, puis **le confinement** de la population française.

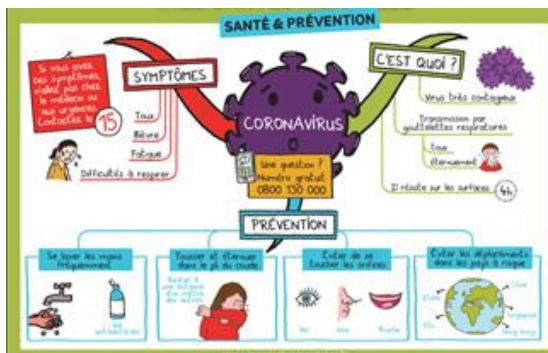
Les adultes et les enfants travaillent donc chez eux quand c'est possible. Les parents font du **télétravail** pendant que les enfants font **l'école à la maison**. Pour ça, les maîtresses envoient les leçons et les corrigés par mail.

1- Attention à l'épidémie !

Le Coronavirus est un virus très contagieux qui circule en ce moment dans plusieurs pays du monde. On peut l'attraper si une personne malade éternue ou tousse près de nous sans se protéger la bouche. Le virus peut également rester plusieurs heures sur des objets. C'est pourquoi il est important de respecter les « gestes barrières » :

- Tousser et éternuer dans son coude
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter à la poubelle
- Se laver les mains régulièrement
- Éviter les contacts (rester à plus d'un mètre)
- Éviter de toucher son visage

Le Coronavirus fait tousser, éternuer, il donne de la fièvre de la fatigue et peut parfois provoquer des difficultés respiratoires. C'est pourquoi il peut être dangereux pour les personnes fragiles (personnes malades, âgées, handicapées...). En général, les personnes malades guérissent en quelques jours. Elles doivent rester chez elles pour éviter de transmettre le virus.



Aucun vaccin ni traitement n'existe pour le coronavirus, c'est pour ça que l'épidémie fait beaucoup de morts et que le confinement a été décidé.

2- Restez chez vous !

En confinement, il y a certaines règles à respecter, sous peine d'amende. Les sorties ne sont autorisées que pour :

- Aller travailler quand c'est indispensable
- Aller faire ses courses alimentaires
- Faire une activité physique, à proximité de chez soi
- Se soigner.

Il faut sortir avec une attestation et ses papiers d'identité.

Dans certaines villes, il peut y avoir des couvre-feu, comme à la Roche-sur-Yon, où il est interdit de sortir après 20h.



3- Le travail continue...

Pour les adultes, plusieurs possibilités se présentent :

-Le travail peut se faire à la maison (télétravail)



-Le travail ne peut pas se faire à la maison mais n'est pas indispensable (ex : *vendeur de vêtements*) : l'activité s'arrête le temps du confinement (chômage partiel).

-Le travail ne peut pas se faire à la maison mais est indispensable : les personnes doivent se rendre sur leur lieu de travail (ex : *infirmiers, caissiers...*). S'ils n'ont personne pour garder leurs enfants, ils peuvent rester chez eux, sauf pour les soignants qui peuvent demander à l'école de les garder.

Pour les enfants, le travail est fait à la maison, ou à l'école pour les enfants dont les parents sont soignants.

4- Le confinement et moi

Depuis 2 semaines, j'expérimente l'école à la maison. Le matin, je me lève à 8h30 et je travaille 2h30 environ. J'ai un temps de jeu avant ou après le repas puis je me remets au travail pendant 2 h. Après le goûter je joue dans le jardin avec ma sœur (jardinage, trampoline, tennis...).



Ça fait bizarre de ne plus voir ni les copains, ni les maîtresses et je trouve le travail plus difficile à la maison.

Pour la musique, mon professeur de solfège m'envoie toutes les semaines des devoirs par mail. Parfois il y a des vidéos à regarder puis des questions auxquelles répondre. Il n'y a qu'un ordinateur pour tout le monde, alors il faut s'organiser !

Mon professeur de piano m'envoie des nouvelles partitions toutes les semaines et on s'échange nos enregistrements. Une fois par semaine il y a cours à la même heure que d'habitude mais à la maison et par téléphone en visio.